

**DISPOSITIF**

**CHANTIERS ARGENT DE POCHE**

**Dossier d'inscription**

**Nom :**

**Prénoms :**

**Sexe (entourez) : M F**

**Date de naissance :**

**Adresse :** .....

.....

**Téléphone fixe :**

**Téléphone portable :**

**Téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :**

**E.mail :**

**Etablissement scolaire fréquenté :**

**Classe :**

**Autre situation :**

**Indique tes motivations :**

.....  
.....  
.....  
.....

**Pièces à joindre au dossier d'inscription et à déposer en mairie :**

- Photocopie de la carte d'identité**
- Justificatif de domicile**
- Photocopie de l'attestation d'assuré social**
- Attestation d'assurance responsabilité civile**
- Autorisation parentale**

**Autorisation « Droit à l'image » à signer :**

Dans le cadre du dispositif « Chantier argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue
- Refuse les prises de vue

Fait à : .....Le .....

Signature, (précédé de « Lu et Approuvé »)

### **AUTORISATION PARENTALE**

Madame, Monsieur ..... en qualité de tuteur (trice) légal(e), après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille ou mon fils s'engage :

La commune de Saint Hilaire du Harcouët ne sera en aucun cas réputé employeur des jeunes participants à l'opération Dispositif « Chantier Argent de Poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Chantier Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire. Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans le dispositif. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune de Saint Hilaire du Harcouët s'engage à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance , un contrat d'assurance « Responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement du chantier. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

**Autorise** mon enfant

**NOM** .....  
Prénoms .....  
Né(e) le .....  
Domicilé(e) : .....  
.....

A participer à l'opération « Chantier Argent de Poche »

Fait à ..... Le .....

Signature, (précédé de « Lu et Approuvé »

**Pour les mineurs, à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.  
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.**